

République Française

Département de la Moselle

Mairie de
HULTEHOUSE



Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 01 Avril 2022 à 19 h 30

Convocation adressée le 28.03.2022

Sous la présidence de : Philippe MOUTON Maire

Étaient présents : Eric BAILLY, Nadine DREYER, Philippe HERTSCHUH, Myriam ZIMMERMANN, Vincent BUCHY, DEHLINGER Béatrice, Marc WALCH, Christian VATRY, Stéphane MANSER et Gisèle HEINRICH .

ORDRE DU JOUR :

Approbation du conseil municipal du 25.02.2022.

Urbanisme

1. Acquisition terrains SCHELACKER

Finances communales :

2. Subventions communales
3. Réduction facture eau WALTER Alain
4. Demande de subvention Ambition Moselle Maison des Sœurs
5. Emprunt Communal
6. BUDGETS COMMUNAUX : Service principal , Service Eau et Photovoltaïque

Travaux :

Travaux Rue des Fontaines

Affaires culturelles :

7. Divers et communications.

Approbation conseil municipal du 25.02.2022

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du compte-rendu de la séance du vendredi 25 Février 2022 et approuvent le compte rendu.

Point 1 : Acquisition terrains SCHELACKER

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du projet d'aménagement du SCHELACKER qui nécessite l'acquisition des terrains suivants :

Terrains KALCK : Section 03 Parcelle 209 d'une superficie de 15.97 ares et Parcelle 238 d'une superficie de 3.94 ares pour un montant de 26 000 €.

Terrains FELS : Section 03 Parcelle 213 d'une superficie de 35.76 ares et Parcelle 232 d'une superficie de 2.50 ares pour un montant de 65 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de faire l'acquisition des terrains suivants :
Section 03 Parcelles 209 et 238 au prix de 26000 €
Sectuib 03 Parcelles 213 et 232 au prix de 65000€
Soit un total de 91 000 €
- Autorise le maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette acquisition (signature notaire).

Contre : 1
 Abstention : 1
 Pour : 9

Point 2 : Subventions communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote les subventions communales comme suit :

Ass Donneurs de Sang	400
Familles Rurales	300
Société d'Arboriculture	250
Inter Associations	800
Total Commune	1750
Club Vosgien	400
Total extérieurs	400
Total général	2150

Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Réduction facture eau WALTER Alain

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de M WALTER Alain quant à sa facture d'eau d'un montant de 3424.14 €.

Suite à un dégât des eaux (rupture d'alimentation d'eau) il conteste cette facturation.

Monsieur le maire propose au conseil de faire une réduction sur facture en prenant en compte le prix d'achat de l'eau au Syndicat des eaux soit 0.46 cts + 0.052 cts de redevance de prélèvement soit 0.512 cts soit une réduction de 835.48 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

Ne pas appliquer de réduction sur la facturation Eau de M WALTER Alain.

Adopté comme suit :

Abstention : 1
 Pour : 10

Point 4 : Demande de subvention AMBITION Moselle Maison des Soeurs

Monsieur le maire soumet au conseil municipal les travaux de Réaménagement de la Maison des Sœurs et de sa Réaffectation en 4 logements ainsi que la Chapelle qui sera réaffectée en loft.

Vu l'adoption de l'Avant-Projet définitif en date du 25 Juin 2021 pour un montant de 850 127.90 € ht soit 1 020 153.48 € ttc.

Vu la délibération du 19 Novembre 2021 qui détermine les loyers des différents logements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser les travaux de réaménagement de la Maison des Sœurs et de la Chapelle en 2022,2023
- Sollicite une subvention dans le cadre du programme AMBITION MOSELLE
- Adopte le plan de financement comme suit :
 Montant ht des travaux **850 127.90 € ht**
 DETR/DSIL 2022 sollicitée 11% = **95980 €**
 Subvention AMBITON MOSELLE sollicitée 24 % = **210 000 €**
 Emprunt : **500 000_€**
 Fonds propres 44 147 €

Adopté à l'unanimité

Point 5 : EMPRUNT REHABILITATION MAISON DES SŒURS ET DE LA CHAPELLE

Monsieur le maire de Hultehouse est autorisé à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt aux conditions suivantes :

Montant : 550000 €

Durée : 300 mois soit 25 ans

Taux : 1.55 %

Taux fixe

Montant échéance trimestrielle: 6644.79 €

Frais de dossier : 800 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le maire à solliciter cet emprunt afin de financer la réhabilitation de la Maison des Sœurs et de la Chapelle
- s'engage pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.
- autorise le maire à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Adopté à l'unanimité.

Point 5 : BUDGETS COMMUNAUX

Les budgets s'équilibrent comme suit :

Service photovoltaïque :

Section de fonctionnement à 8873

Section d'Investissement à 6243.48

Service eau :

Section de fonctionnement à 51864.00

Section d'investissement à 30602.24

Service Principal :

Section de fonctionnement à 309778.49

Section d'investissement à 1098 921.00

Adopté à l'unanimité

Point 6 : Divers et communications

- Vente terrains communaux : suite aux différentes demandes arrivées en Mairie : un point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Travaux Rue des Fontaines : Les travaux sont en instance pendant deux ou trois semaines.
- Matinée de travail reportée au 30 Avril 2022 à 8 heures.

Le Conseil municipal est cloturé à 22 h 19 .

Le prochain conseil aura lieu le 29 Avril 2022 à 19 heures.

SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL :

MOUTON Philippe
DREYER Nadine
BAILLY Eric
HERTSCHUH Philippe
ZIMMERMANN Myriam
BUCHY Vincent
DEHLINGER Béatrice
WALCH Marc
VATRY Christian
MANSER Stéphane
HEINRICH Giselle